

5 avril 2006

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

AMBOISE INVESTISSEMENT

(Eurolist)

1. Par courrier du 3 avril 2006, reçu le jour même, complété par un courrier du 4 avril, les sociétés FMR Corp. et Fidelity International Limited (FIL), agissant pour le compte de fonds communs gérés par leurs filiales, ont déclaré avoir franchi en hausse, le 29 mars 2006, par suite d'une acquisition d'actions, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société AMBOISE INVESTISSEMENT, et détenir pour le compte de ces fonds, 1 019 200 actions AMBOISE INVESTISSEMENT représentant autant de droits de vote, soit 10,86% du capital et des droits de vote de cette société¹.

En outre, les sociétés FMR Corp. et Fidelity International Limited (FIL) ont déclaré détenir pour le compte de ces fonds, 254 800 bons de souscription (BSA) "A" et 254 800 BSA "B" permettant de souscrire respectivement à 254 800 actions et 254 800 actions AMBOISE INVESTISSEMENT.

Par ailleurs, FMR Corp. précise qu'en vertu des contrats entre les sociétés de gestion et les administrateurs, ou les fidéicommissaires des fonds, les sociétés de gestion ont le pouvoir de prendre des décisions en matière d'acquisition et de cession des actions pour le compte desdits fonds et quelquefois des décisions concernant les droits de vote attachés aux actions détenues par ces derniers.

Chacun des portefeuilles détenus par les fonds ayant un objectif d'investissement différent, les décisions d'investissement concernant ceux-ci se prennent indépendamment et dans les intérêts des fonds gérés.

2. Par courrier du 3 avril 2006, reçu le jour même, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« FMR Corp., une société américaine (dont le siège principal est situé à l'adresse suivante : 82 Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109, Etats-Unis), et Fidelity International Limited (ci-après "FIL"), une société des Bermudes (dont le siège principal est situé à l'adresse suivante : P.O. Box HM 670, Hamilton HMCX, Bermudes), effectuent la présente notification pour le compte de leurs "mutual funds" et sociétés de gestion.

Les achats ont été effectués pour des besoins d'investissement de portefeuille. FMR Corp. et FIL pourront à l'avenir, en fonction des conditions du marché, effectuer des acquisitions supplémentaires ou des ventes de titres d'AMBOISE INVESTISSEMENT.

FMR Corp. et FIL n'ont pas l'intention d'acquérir des actions et des droits de vote d'AMBOISE INVESTISSEMENT, dans le but d'en prendre le contrôle, ou d'être représentées au conseil d'administration, au directoire ou au conseil de surveillance de celle-ci. »

¹ Sur la base d'un capital composé de 9 386 900 actions représentant autant de droits de vote.